

08

# PRÉVENTION DES CONFLITS : LES ORIGINES DU PROGRAMME POUR LES FEMMES, LA PAIX ET LA SÉCURITÉ

+ « Dans le programme pour les femmes, la paix et la sécurité, l'objectif est de prévenir la guerre et non de rendre la guerre plus sûre pour les femmes ».

Participante à une consultation régionale menée auprès de la société civile en Asie-Pacifique dans le cadre de l'Étude mondiale

# POINTS FORTS DES RÉSOLUTIONS

## + Résolution 1325

*Réaffirmant le rôle important que les femmes jouent dans la prévention et le règlement des conflits et dans la consolidation de la paix et soulignant qu'il importe qu'elles participent sur un pied d'égalité à tous les efforts visant à*

*maintenir et à promouvoir la paix et la sécurité et qu'elles y soient pleinement associées, et qu'il convient de les faire participer davantage aux décisions prises en vue de la prévention et du règlement des différends*



2000

2008

## + Résolution 1820

*Demande instamment au Secrétaire général et à ses Envoyés spéciaux d'inviter les femmes à participer aux débats sur la prévention et le règlement des conflits, le maintien de la paix et de la sécurité et la consolidation de la paix au lendemain de conflits, et encourage toutes les parties à ces débats à faciliter la participation pleine et égale des femmes à la prise de décisions*

## + Résolution 2106

*Affirme que la violence sexuelle, utilisée ou commanditée comme méthode ou tactique de guerre ou dans le cadre d'une attaque généralisée ou systématique dirigée contre des populations civiles, peut considérablement exacerber et prolonger les conflits armés et compromettre le rétablissement de la paix et de la sécurité internationales ; souligne à ce propos que des mesures efficaces destinées à prévenir et réprimer ces actes contribuent de manière importante au maintien de la paix et de la sécurité internationales ; insiste sur le fait qu'il est essentiel d'associer les femmes à toutes les mesures de prévention et de protection*



2013

## + Résolution 2122

*Prie le Secrétaire général, ses envoyés spéciaux et ses représentants spéciaux auprès des missions des Nations Unies de lui communiquer, à l'occasion de leurs exposés périodiques, des renseignements actualisés sur les progrès accomplis en ce qui concerne la participation des femmes, notamment dans le cadre de consultations avec la société civile, en particulier les organisations féminines, aux débats consacrés à la prévention et au règlement des conflits, au maintien de la paix et de la sécurité et à la consolidation de la paix après les conflits*



Depuis toujours, les militantes pour la paix de toutes les régions du monde unissent leurs forces pour tenter de mettre fin à la guerre. Elles ont constamment exhorté à un engagement envers la paix et le désarmement même lorsque leur propre pays était en guerre, et ce de façon universelle. L'an 2000 n'a pas dérogé à cette règle. Lorsque les femmes sont allées se prononcer en faveur d'un programme pour les femmes, la paix et la sécurité (FPS) devant le Conseil de sécurité en 2000, elles ont exigé que la prévention de la guerre soit inscrite comme priorité numéro un à l'ordre du jour du Conseil de sécurité, aux côtés d'une reconnaissance de leurs capacités, en tant que femmes représentant la moitié de la population mondiale, pour résoudre les enjeux complexes de la paix et de la sécurité internationales.

Elles cherchaient ainsi à changer fondamentalement la façon dont ces objectifs sont atteints. Leur but principal consistait en la prévention des conflits armés et en la réduction des niveaux croissants de militarisation contribuant à l'insécurité des foyers, des communautés et des nations plutôt qu'à leur sécurité. Ces préoccupations et ces craintes sont tout aussi pertinentes aujourd'hui. Pendant les consultations menées dans le cadre de la présente Étude, les femmes du monde entier se sont déclarées convaincues que les Nations Unies ont perdu de vue leur propre devise de briser les « épées pour en faire des socs »<sup>1</sup>. Au fil des années, les intervenantes et intervenants internationaux ont de plus en plus porté leur attention et consacré leurs ressources aux approches militarisées à la sécurité, à la résolution des différends et à la protection ad hoc et hâtive des civils pendant les conflits. Nous sommes loin de la « prévention » envisagée il y a 15 ans de cela.

Ce n'est pas une coïncidence si 2015 est l'année de trois examens importants menés simultanément sur la paix et la sécurité au sein du système onusien. Ces institutions et ces mécanismes mis en place pour parvenir à la paix et la consolider sont mis à rude épreuve et fonctionnent selon une logique multilatérale d'une ère révolue, tout en dépendant trop de l'atténuation des crises une fois qu'elles éclatent plutôt que d'approches à la paix et à la sécurité qui sont durables et à long terme. Le récent Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix des Nations Unies a conclu que les efforts de prévention « restent insatisfaisants par rapport aux opérations de paix dotées de meilleures ressources qui sont déployées pendant et après un conflit armé »<sup>2</sup>. Une vision militarisée de la prévention du conflit sous-estime la vision transformatrice d'un monde plus égalitaire,

---

+ « L'adoption de la résolution 1325 par le Conseil de sécurité a marqué un véritable tournant dont on peut se réjouir à juste titre. Il faut toutefois également s'en servir pour contester les fondements de la commercialisation et de la militarisation de la paix et de la sécurité internationales ».

**Felicity Ruby**, Secrétaire générale de la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté au moment de l'adoption de la résolution 1325<sup>3</sup>

---

plus juste et plus pacifique qui est celle de la résolution 1325, et néglige un outil éprouvé et disponible pour accomplir cet objectif.

Le recours au conflit armé, quelles qu'en soient les causes sous-jacentes, a une incidence désastreuse sur les sociétés qu'il touche. Les coûts économiques, les implications à long terme pour les institutions publiques et la normalisation de la violence accompagnée de ses effets connexes ne représentent que quelques répercussions du conflit. Les États fragiles et touchés par des conflits se sont classés parmi les moins performants pour ce qui est de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement<sup>4</sup>. Comme le remarque le rapport du Groupe consultatif d'experts pour l'Examen 2015 du dispositif de consolidation de la paix des

Nations Unies, les dix pays qui enregistrent les pires taux de mortalité maternelle sont en conflit ou sortent d'un conflit<sup>5</sup>. Les guerres et leur cortège de violences criminelles et politiques organisées et de corruption connexe entravent le développement économique général d'un pays, et les coûts tant directs (par ex. dégâts occasionnés aux infrastructures) qu'indirects (par ex. baisse du tourisme) pèsent lourdement sur les budgets des États et leur PIB. En 2014, la violence a eu un coût global de 13,4 pour cent du PIB mondial, soit 14,3 trillions USD<sup>6</sup>. En outre, en raison de la féminisation de la pauvreté à l'échelle mondiale, le lien entre conflit et développement se caractérise par des impacts sexospécifiques marqués.

La présente Étude ne suggère pas que les interventions militaires n'ont pas leur place dans l'arsenal global qui est déployé en matière de protection. Cependant, il est impossible de nier que la communauté internationale a été trop lente à mettre en place des mesures efficaces de prévention et d'alerte précoce et à répondre aux causes profondes même là où elles sont évidentes, et trop rapide à réagir aux crises en intervenant militairement. Il est nécessaire de changer d'attitude, en mettant moins l'accent sur les interventions militaires et en privilégiant plutôt les investissements dans des stratégies pacifiques de prévention des conflits.

Les deux examens simultanés de la paix et de la sécurité des Nations Unies ont abouti à des conclusions similaires. Le Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix des Nations Unies a déclaré que : « la prévention des conflits armés est peut-être la plus grande responsabilité de la communauté internationale. Pourtant, il s'agit là d'un domaine dans lequel elle n'a pas suffisamment investi<sup>7</sup> ». Le rapport du Groupe consultatif d'experts pour l'Examen 2015 du dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies a souligné que bien que les interventions militaires en réponse à un conflit « puissent s'avérer efficaces dans un contexte de violence immédiate, elles ont tendance à traiter les symptômes plutôt que les causes profondes<sup>8</sup> ». Le rapport a également mis en exergue que l'attention limitée portée par l'ONU tant sur les aspects prévention que sur les aspects relèvement du conflit a été décrite comme un « U inversé », c'est-à-dire qu'il y a « peu d'attention efficace de la part de l'ONU accordée à la prévention, une plus grande attention portée à l'intervention d'urgence (bien que souvent moins que nécessaire) et à nouveau relativement peu d'attention portée sur la phase de relèvement et de reconstruction<sup>9</sup> ».

Ces deux rapports formulent également un certain nombre de recommandations importantes visant à renforcer la capacité de l'ONU à prévenir les conflits par le biais de stratégies à court et moyen terme, notamment de meilleures attention, ressources et coordination de la médiation au sein du système onusien, une mobilisation

plus rapide des Nations Unies pour répondre aux menaces émergentes à la paix et à la sécurité et un regroupement des parties prenantes clés pour attirer l'attention sur les premières priorités en matière de prévention des conflits.

Bien que ces recommandations forment un point de départ important aux discussions concernant la prévention en tant que priorité, la valeur ajoutée du programme FPS réside dans son évaluation structurelle et ses interventions en matière de prévention des conflits : son affirmation selon laquelle une paix durable ne sera possible que si l'ensemble des intervenantes et intervenants s'attaquent aux causes profondes des conflits et de la violence, d'une économie politique mondiale qui accorde la priorité aux préparatifs à la guerre plutôt qu'à la paix, de la poursuite des violences et de l'insécurité comme en attestent en particulier les expériences des femmes et des filles, et du rôle croissant de facteurs tels que le changement climatique et le contrôle des ressources naturelles dans l'instauration de l'insécurité.

## APPROCHES À LA PRÉVENTION DES CONFLITS

Les approches à la prévention des conflits relèvent habituellement de deux catégories tournées vers<sup>10</sup> :

- (i) Les stratégies opérationnelles ou pratiques à court terme ; et
- (ii) La prévention structurelle ou à long terme.

Ces deux catégories pourraient bénéficier d'une meilleure intégration dans le programme pour les femmes, la paix et la sécurité.

### Approches opérationnelles (à court et moyen terme) : prévention et préparation en cas de violences éventuelles

Les approches opérationnelles à court et moyen terme à la prévention des conflits impliquent l'adoption et la mise en œuvre de stratégies pratiques qui assurent un suivi des conflits potentiels et s'y préparent, et veillent à une intervention rapide en cas d'éruption de la violence. La prévention opérationnelle comprend des stratégies telles que l'alerte précoce et l'intervention, la diplomatie préventive et l'utilisation de la technologie de l'information et de la communication (TIC). Bien que l'inclusion de la question du genre en tant que catégorie d'analyse et le recours à des stratégies d'alerte précoce et de résolution des conflits menées ou guidées par les femmes soient des outils éprouvés de renforcement de l'efficacité des mesures de prévention des conflits, ils n'ont à ce jour que rarement été intégrés.

## PLEINS FEUX SUR

---

### Outils de l'ONU pour la prévention des conflits

Dans son rapport, le Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix des Nations Unies a lancé un appel en faveur d'un changement ambitieux et décisif dans les quatre domaines de travail des opérations de paix, dont le premier a pris la forme d'une exhortation de l'ONU à repositionner la prévention des conflits et la médiation en première ligne<sup>11</sup>. L'ONU dispose déjà d'un certain nombre d'outils aux côtés des missions de maintien de la paix et des missions politiques spéciales qui se rapportent à la prévention et à la médiation, parmi lesquels les Bons offices du Secrétaire général, les conseillères et conseillers pour les questions de paix et de développement et l'initiative « droits humains avant tout ».

Les **Bons offices du Secrétaire général** représentent un outil significatif de résolution des conflits par le biais de la diplomatie préventive. Cet outil a été de plus en plus utilisé et son utilisation élargie au cours de ces quinze dernières années, et les Secrétaires généraux successifs, leurs envoyés et les hauts fonctionnaires du Secrétariat ont tenté de servir de médiateurs dans pratiquement chaque conflit armé d'envergure inscrit au programme de l'ONU<sup>12</sup>. Comme indiqué au Chapitre 10 : *Intervenantes et intervenants clés* du présent rapport, les Nations Unies doivent faire plus pour veiller à ce que des femmes occupent des postes à responsabilité et de direction, notamment en ce qui concerne les Bons offices du Secrétaire général où les femmes ne sont à l'heure actuelle que quatre à siéger sur un personnel de 18 membres.

Les **conseillères et conseillers pour les questions de paix et de développement** de l'ONU<sup>13</sup> travaillent à l'appui des Coordonnateurs résidents et des Équipes de pays de l'ONU pour élaborer et mettre en œuvre les programmes de prévention des conflits. Elles/ils poursuivent des stratégies qui renforcent les capacités des intervenantes et intervenants nationaux à promouvoir les travaux de prévention et de consolidation de la paix<sup>14</sup>. Les conseillères et conseillers pour les questions de paix et de développement sont également chargés/es d'intégrer le programme pour les femmes, la paix et la sécurité dans leurs travaux de prévention des conflits. Cependant, le degré de prise en compte de ceci

varie beaucoup et un Examen interne mené pour le Département des Affaires politiques a recommandé que la haute direction fasse plus pour veiller à ce que les conseillères et conseillers pour les questions de paix et de développement reconnaissent l'intégration des questions de genre comme faisant partie intégrante de leurs responsabilités<sup>15</sup>. En outre, une évaluation indépendante du programme des conseillères et conseillers pour les questions de paix et de développement a révélé que les femmes sont sous-représentées, étant donné qu'elles occupent seulement six postes de conseillères pour les questions de paix et de développement sur 34<sup>16</sup>.

Fin 2013, le Secrétaire général a donné le coup d'envoi à l'initiative baptisée « **Les droits humains avant tout** », dans le but de veiller à ce que le système onusien prenne des mesures efficaces et rapides, comme l'exigent la Charte et les résolutions de l'ONU, pour empêcher que ne soient commises des violations des droits humains ou du droit humanitaire international à grande échelle ou pour y répondre. Alors que l'ONU travaille à la mise en œuvre de cette initiative, notamment par l'entremise de son groupe consultatif de haut niveau, elle doit également s'assurer que l'analyse de genre est intégrée à tous les domaines d'action et que les recommandations veillent tout particulièrement à promouvoir et à protéger les droits humains des femmes. Il est également important de comprendre la dimension genre des violations des droits humains qui font l'objet d'un suivi afin de déclencher une intervention du système<sup>17</sup>.

Les trois examens de la paix et de la sécurité entrepris par l'ONU cette année soulignent le besoin pressant d'investir davantage dans les stratégies de prévention, y compris par le biais du suivi et de l'analyse. La mise en œuvre de ces stratégies devrait cependant tenir compte du fait que les violations qui font l'objet d'un suivi et les personnes quelles qu'elles soient consultées pour orienter leur conception, l'analyse et l'intervention affecteront la force des efforts et leurs impacts. À cet égard, la différence de vécu du conflit des femmes implique des sources d'information et des tendances d'identification d'alertes précoces différentes, offrant un outil concret pour renforcer la prévention et l'atténuation des conflits.

---

Nous [...] appelons le  
Conseil de sécurité  
ainsi que toutes les  
intervenantes et tous  
les intervenants à  
se concentrer sur la  
prévention des conflits  
et le désarmement qui  
tiennent compte de  
l'égalité des sexes, y  
compris l'alerte précoce.

---

**Rhoda Misaka**, membre fondatrice de l'Association de la diaspora du Soudan du Sud, et membre d'EVE Organization for Women Development, lors du débat public sur les violences sexuelles commises en période de conflit du Conseil de sécurité, 2014



### Alerte précoce

L'analyse sensible au genre du conflit peut révéler des moteurs et déclencheurs de conflit cachés, et la participation des femmes représente un moyen de premier ordre pour renforcer l'efficacité de cette analyse. Les femmes peuvent aider à identifier la dynamique changeante des relations aux échelons locaux, familiaux et communautaires susceptible de contribuer aux tensions à l'échelle nationale qui ne serait sinon peut-être pas identifiée. Ainsi par exemple, les femmes et les filles peuvent constater un changement des tendances des heures que les hommes et les garçons consacrent à certaines activités (par ex. formation clandestine) et la dissimulation de dépôts d'armes dans les foyers et les centres communautaires. Les études menées au Kosovo et en Sierra Leone ont révélé que dans ce genre de contextes, les femmes disposaient d'informations précieuses sur l'accumulation des armes et les actions violentes en cours de préparation, mais qu'elles n'avaient aucun moyen de signaler ou de partager ces renseignements<sup>18</sup>.

**La situation de violence sexiste continue dans la vie des femmes signifie aussi que les femmes sont susceptibles d'être les premières touchées par toute hausse des niveaux d'insécurité dans la société en général.** La montée des tensions peut par exemple aboutir à une restriction de la liberté de circulation des femmes, notamment au risque qu'elles soient agressées dans les lieux publics, et à leur incapacité ou réticence à se rendre aux champs et aux jardins en raison des menaces. De même, une hausse des niveaux de violence domestique et la vulnérabilité particulière des femmes aux violences sexistes tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de leur foyer symbolisent souvent un accroissement des tensions et de la militarisation au sein de la société dans son ensemble. Ces problèmes particuliers peuvent faire office d'indicateurs et de sources d'information utiles s'ils sont capturés en tant qu'éléments de mécanismes d'alerte précoce pour une action préventive, notamment en faveur de la prévention des violences sexuelles liées aux conflits. Une approche à trois volets qui fait la promotion de l'inclusion des femmes dans l'alerte précoce, de l'élaboration d'indicateurs prenant en compte les spécificités de genre et d'indicateurs tout particulièrement adaptés aux violations sexistes qui touchent les femmes, augmente l'efficacité des efforts de prévention des conflits.

### Il est indispensable de surmonter l'exclusion des femmes et des filles de l'alerte précoce.

Il est possible d'améliorer les méthodes de prévention

des conflits par le biais de la mobilisation directe des femmes et l'offre d'opportunités de mettre à profit leurs connaissances. Ceci implique de veiller à ce que les femmes soient consultées au cours de la formulation du système d'alerte précoce et à ce qu'il existe des dispositions particulières pour leur permettre de communiquer des renseignements au site central de collecte de données. Lorsque leurs compétences en TIC ou leur niveau d'alphabétisation font obstacle, il faudra déployer des efforts pour veiller à ce que les femmes soient formées ou à ce qu'elles disposent de moyens de signalement de substitution. Les organisations de femmes peuvent en particulier jouer un rôle de premier plan. Elles disposent souvent de connaissances approfondies sur l'évolution des rapports de force entre les sexes et tous changements spécifiques aux libertés des femmes ainsi que des connaissances sur tous changements des taux de violence sexistes et des tendances comportementales des hommes à l'intérieur comme à l'extérieur du foyer. Il faut par conséquent les affecter à des rôles qui leur permettent de mettre le mieux possible à contribution ces connaissances précieuses, dans le cadre des mécanismes existants.

Les indicateurs et les mécanismes d'alerte précoce doivent prendre en compte les spécificités de genre. Pour être efficaces, les systèmes d'alerte précoce doivent veiller à la participation égale des femmes et des hommes à la conception et à la mise en œuvre des mesures d'alerte précoce. Il est indispensable d'élaborer des indicateurs sensibles au genre ainsi que des indicateurs qui sont sexospécifiques et d'y recourir. Voici quelques exemples d'indicateurs d'alerte précoce prenant en compte les spécificités de genre :

- Mouvement de populations sexospécifiques.
- Hausse du nombre de foyers ayant une femme ou un homme à leur tête.
- Augmentation du nombre de cas de harcèlement, d'arrestations et d'interrogations de civils par les forces de sécurité.
- Changements des tendances des rôles assignés à chacun des sexes, par ex. hommes occupés à des activités politiques et femmes assurant le rôle plus productif du foyer.
- Accumulation de biens, pénurie de biens sur les marchés locaux.
- Formation sur les armes destinée aux hommes, aux femmes et aux enfants à l'échelon de la communauté.
- Propagande, bulletins d'informations, programmes glorifiant les masculinités militarisées.

- Résistance et restriction de la participation des femmes aux commerces, activités du marché et discussions publiques au sein de la communauté.
- Augmentation du nombre de réunions d'hommes pour les hommes.
- Détention arbitraire d'hommes.

Ces types d'indicateurs peuvent être inclus dans des modèles multiples de systèmes d'alerte précoce et au sein de la politique qui guide la planification et les préparations au niveau de l'État. Dans les Îles Salomon en 2005, UNIFEM (prédécesseur d'ONU Femmes) a soutenu un projet baptisé « Monitoring Peace and Conflict Using Gendered early Warning Indicators » (Assurer le suivi de la paix et des conflits à l'aide d'indicateurs d'alerte précoce sensibles au genre) qui identifiait des indicateurs tenant compte des expériences des femmes comme des hommes en ce qui concerne les effets à long terme des litiges fonciers non résolus, pour examiner le rôle des femmes dans les programmes de « villages sans armes » et pour assurer le suivi des contenus des médias reflétant les expériences et préoccupations des femmes<sup>19</sup>. Le modèle se servait de discussions avec des membres de la communauté pour recueillir séparément les opinions des femmes et des hommes en vue de garantir l'inclusion des deux sexes en qualité d'observatrices et d'observateurs.

Au Soudan du Sud, la MINUSS soutient le Community Women Peace Dialogue Forum, qui mobilise les femmes afin qu'elles identifient les signes d'alerte précoce pour résoudre les conflits communautaires

et mener des campagnes de prévention des violences sexuelles et sexistes<sup>20</sup>. En outre, la mission de maintien de la paix a mis en place un service d'assistance téléphonique 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, a distribué du matériel de communication aux communautés à hauts risques, et a recueilli et analysé des informations au sein de ses centres d'opérations. Les indicateurs d'alerte précoce aux conflits dans l'État de Jonglei comprennent par exemple entre autres un mouvement inhabituel de groupes exclusivement masculins, et une hausse du prix des futures mariées et du nombre d'avortements.

Un mécanisme d'alerte et de réaction rapide aux conflits a été élaboré par l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), une organisation régionale qui réunit sept pays de la corne de l'Afrique, à savoir Djibouti, l'Érythrée, l'Éthiopie, le Kenya, la Somalie, le Soudan et l'Ouganda<sup>21</sup>. Le mécanisme d'alerte et de réaction rapide aux conflits reçoit et partage des informations en se fondant sur les indicateurs du suivi des points potentiels de tension qui sont pour beaucoup d'entre eux sensibles au genre et permettent qu'ait lieu une alerte précoce efficace et qui tient compte des questions de genre<sup>22</sup>. Les rapports relatifs aux alertes précoces du mécanisme d'alerte et de réaction rapide aux conflits soulignent l'impact des conflits pastoraux et connexes sur les femmes et les filles, intègrent les indicateurs qui capturent le rôle que jouent les femmes dans la consolidation de la paix ou la promotion des comportements violents, et incluent les questions et indicateurs liés au genre dans leurs enquêtes sur le terrain<sup>23</sup>.

## PLEINS FEUX SUR

### Approches communautaires à l'alerte précoce

La Fondation néerlandaise Cordaid a mis au point une approche communautaire participative à l'alerte précoce, intitulée « baromètre de la sécurité des femmes locales » qui a été appliquée dans sept pays et territoires touchés par un conflit. Pour créer ce baromètre, Cordaid collabore avec les femmes locales afin de définir ce que la sécurité signifie pour elles, et les indicateurs qui devraient être utilisés pour la mesurer<sup>24</sup>. Les femmes bénéficient d'une formation sur la manière de recueillir

les données pertinentes que Cordaid saisit ensuite dans une base de données centralisée, et analyse et partage avec les décideurs locaux, nationaux et internationaux. Les premiers résultats du projet indiquent que le baromètre résorbe le fossé entre les responsables politiques et les femmes locales et qu'il permet aux femmes d'avoir voix au chapitre dans la paix et la sécurité quotidiennes de leur communauté<sup>25</sup>.

## PLEINS FEUX SUR

---

### Suivi des violences de genre :

#### L'Action de l'ONU « Matrix of Early Warning Indicators of Conflict-Related Sexual Violence » (Matrice des indicateurs d'alerte précoce des violences sexuelles liées aux conflits)

Les systèmes spécifiques qui effectuent le suivi des violences sexistes sont indispensables non seulement pour la prévention des conflits mais aussi pour la prévention des violences sexuelles et sexistes liées aux conflits. Mise au point en 2011 et destinée aux intervenantes et intervenants impliqués dans la protection dans des contextes humanitaires, l'Action de l'ONU « Matrix of Early Warning Indicators of Conflict-Related Sexual Violence » est un exemple d'outil de suivi<sup>26</sup>. La matrice établit un ensemble clair d'indicateurs qui signalent les violences potentielles, imminentes ou en cours. Elle permet aux intervenantes et intervenants en protection de procéder à la planification approfondie de leurs préparations ainsi qu'une réponse rapide aux facteurs de risque des violences sexuelles liées aux conflits.

Les indicateurs comprennent :

- **Facteurs militaires et sécuritaires** : les groupes armés récompensant ou influençant les comportements agressifs hypermasculins, les combattants sous l'influence de drogues et d'alcool, et l'installation de bases ou de camps militaires à proximité de centres de civils.
- **Facteurs humanitaires et sociaux** : les changements des tendances relatives à la mobilité des femmes et des filles (comme leur absence soudaine des écoles et des marchés que les facteurs contextuels ou saisonniers ne sauraient justifier), une augmentation des foyers ayant une femme à leur tête en raison de l'absence des hommes de la communauté, ou une hausse de l'effectif des femmes rejetées par leurs maris ou leurs communautés, le déplacement massif imputable à l'insécurité ou l'urgence, et la disparition des filles signalée par leur famille ou les agents de police alors qu'elles se rendaient à l'école/en revenaient dans des zones où des groupes armés sont présents.
- **Facteurs politiques et juridiques** : tels que les changements de pouvoir violents et anticonstitutionnels, les discours permissifs ou encourageant les viols et justifiant les violences sexuelles prononcés par des dirigeants politiques, et les violences ciblées à l'encontre des candidates et des électrices dans le cadre d'un processus électoral, notamment les violences psychologiques, sexuelles et physiques.
- **Facteurs économiques** : la baisse des prix des armes ou l'augmentation de leur fourniture, l'inflation et l'insécurité alimentaire, et la hausse du nombre de signalements de femmes impliquées dans l'économie parallèle de la guerre, par ex. traite des personnes, prostitution.
- **Facteurs médiatiques** : l'accroissement des signes de répression à l'encontre des médias et des restrictions à la liberté d'expression, l'incitation publique à la violence sexuelle, notamment toute référence aux violations commises par le passé contre une communauté/un groupe pour justifier des attaques futures.
- **Facteurs sanitaires** : l'augmentation du nombre de demandes de tests de dépistage du VIH/des IST, la hausse de l'effectif de femmes cherchant à se faire avorter clandestinement, et du nombre de détenues en prison et de femmes/filles signalées comme ayant subi des tortures ainsi que d'autres formes de mauvais traitement.

Les mécanismes d'alerte précoce doivent tout particulièrement capturer les violations sexistes. Le suivi des violences doit veiller à ce que les femmes et les filles puissent bénéficier de moyens sûrs pour signaler les violences, et de services d'intervention lorsqu'elles le font. Comme nous l'avons noté précédemment, l'augmentation des niveaux de violence domestique est en particulier susceptible d'être un signe de l'augmentation des violences de façon plus générale, et il a été révélé que le risque et la vulnérabilité accrus aux agressions hors du foyer étaient des indicateurs d'un conflit embryonnaire. Les femmes et les organisations de femmes sont susceptibles de disposer des informations les plus précises sur la hausse des niveaux de ces types de violences et devraient être rattachées aux mécanismes d'alerte précoce officiels. Les indicateurs doivent également explicitement porter sur les violations sexistes, notamment par exemple :

- Les violations propres au genre : hausse du nombre de signalement de viols et de violences domestiques ; traite des personnes et enlèvements, assassinats et disparition de femmes et d'hommes en raison de leur sexe.
- Le contrôle accru de la circulation des femmes en public, de leur tenue vestimentaire, de leurs actions, et la croissance d'opinions fondamentalistes sur les femmes.

Au Timor-Leste depuis 2009, l'ONG BELUN a coordonné un système national d'alerte précoce et de réponse rapide<sup>27</sup>. Ce système tente de préserver un équilibre entre l'effectif de monitrices et de moniteurs communautaires, recueille des données ventilées par sexe à l'aide de formulaires sur la situation et les incidents, et fait un rapport sur les indicateurs tout particulièrement liés à la violence sexiste dans le cadre des rapports de suivi périodiques.

## RECOURS À LA TECHNOLOGIE

Plus d'un tiers de la population mondiale était connectée à Internet en 2011, et les pays en voie de développement représentaient 63 pour cent de tous les internautes confondus, affichant des taux de croissance plus rapides que ceux des pays développés<sup>28</sup>. Cet accès accru met en exergue le potentiel de la technologie en tant qu'outil largement accessible pour les efforts de prévention des conflits.

Ce qui est désormais évident, c'est que les nouvelles technologies sont mises à profit pour mener des guerres mais aussi de plus en plus pour améliorer la sécurité physique et œuvrer pour la prévention des conflits et

la paix. Les drones sont par exemple employés dans le cadre des interventions humanitaires après une catastrophe (et ont le potentiel d'être utilisés dans le cadre d'interventions après un conflit), comme moyen sûr de faire parvenir l'assistance aux victimes qui en ont besoin avant que les premières intervenantes et intervenants humanitaires ne puissent être déployés. En RDC, la MONUSCO s'est servie d'avions sans pilote pour effectuer le suivi des migrations et des mouvements de civils forcés de s'enfuir de leurs maisons en raison d'attaques<sup>29</sup>. Cette mission a également engagé un programme visant à fournir aux femmes des téléphones portables et des cartes SIM dans le cadre d'un système précoce prenant en compte les spécificités de genre, donnant par conséquent aux populations touchées un accès direct aux ressources de protection disponibles de l'ONU<sup>30</sup>. Dans les zones les plus reculées de l'Amazonie, la communauté indigène guyanaise de Wapishana a conclu un partenariat avec l'ONG Digital Democracy en vue de créer un système d'alerte précoce qui assure le suivi des exploitations forestière et minière illégales qui se déroulent sur ses terres et menacent sa sécurité environnementale<sup>31</sup>.

Les plates-formes en ligne des médias sociaux telles que Facebook et Twitter permettent de sensibiliser l'opinion publique sur les incidents de violence signalés, d'instaurer un dialogue avec les femmes à l'échelle mondiale ainsi que de diffuser des connaissances relatives aux divers rôles que les femmes assument au sein de différentes sociétés. Ces plates-formes en ligne sont utilisées pour obtenir des informations d'une multitude de sources différentes sur les cas documentés de violences contre les femmes, dans certains cas de cartographies des violences sexuelles ou du harcèlement sexuel envers les femmes pour exiger des comptes en matière de résolution du problème, comme cela a été le cas dans le cadre du projet « Women Under Siege » en Syrie<sup>32</sup>. La technologie satellitaire permet aux Casques bleus d'intervenir de manière plus ciblée

---

**+** *L'augmentation des niveaux de violence domestique est en particulier susceptible d'être un signe de l'augmentation des violences de façon plus générale.*

---

et plus efficace sur les sites où des violences sont commises ou attendues. Cette même technologie facilite également la collecte des données pour l'intervention et les poursuites judiciaires eu égard aux attaques qui ciblent les communautés, décrites au Chapitre 5 : *Justice transformatrice*.

De nouvelles technologies mobiles sont en train d'être développées tout spécialement dans le but de renforcer la sécurité des femmes en situation de conflit. Certaines applications pour smartphone sont créées pour aider les civils à identifier les dangers potentiels dans leur entourage et à forger des liens avec des alliés qui se trouvent à proximité.

### **Obstacles à l'accès des femmes à la technologie**

Il est toutefois important de reconnaître qu'en faisant la promotion de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans le domaine de la prévention des conflits, il convient de tenir compte de préoccupations significatives en matière d'accès et de contrôle pour les femmes et les filles. La technologie à laquelle les femmes ont accès et leur accès individuel et collectif varie fortement, souvent en fonction d'obstacles qui existent avant qu'elles aient accès au pouvoir et aux ressources tels que la langue, l'éducation et l'affluence<sup>33</sup>. Dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire, une femme est 21 pour cent moins susceptible de posséder un téléphone portable qu'un homme<sup>34</sup>. Ce chiffre s'élève à 23 pour cent en Afrique, 24 pour cent au Moyen-Orient et 37 pour cent en Asie du Sud<sup>35</sup>, et est davantage stratifié selon le milieu urbain ou rural.

De même, bien qu'il soit ressorti d'une étude mondiale que 93 pour cent des femmes se sentaient plus en sécurité et 85 pour cent plus indépendantes grâce au fait qu'elles possédaient un téléphone portable<sup>36</sup>, dans les situations où règne déjà l'insécurité, la technologie peut en réalité exposer les femmes à davantage de risques. Ceci est tout particulièrement le cas des femmes défenseurs des droits humains et des journalistes dont le travail et la vie privée peuvent faire l'objet d'un suivi et d'attaques en ligne, situation qui est analysée de manière plus détaillée à la rubrique sur les médias dans le Chapitre 10 : *Intervenantes et intervenants clés*.

Au-delà de ces obstacles économiques, il existe d'autres raisons pour lesquelles les femmes et les filles s'éloignent des nouvelles technologies, notamment le manque de sensibilisation à la manière dont les TIC sont capables d'influencer leur vie, le manque de temps, les préoccupations concernant leur sécurité physique, l'absence de connaissances techniques pour utiliser

une technologie particulière, la crainte du ridicule ou de la censure sociale, le manque d'accès à certains types de connectivité et le contenu qui ne répond pas à leurs intérêts ou besoins. Il faut répondre à chacun de ces obstacles afin d'optimiser le potentiel de la technologie à améliorer la sécurité physique des femmes et des filles et à prévenir les conflits. **L'indicateur 5(b) de l'Objectif de développement durable 5 sera un outil indispensable dans cet effort étant donné qu'il appelle les États à renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier de l'informatique et des communications, pour promouvoir l'autonomisation des femmes**<sup>37</sup>.

## **MÉDIATION, RÉOLUTION DES DIFFÉRENDS ET MÉCANISMES D'ATTÉNUATION DES CONFLITS À L'ÉCHELLE COMMUNAUTAIRE**

### **Salles de veille des femmes**

Les organisations de femmes de la société civile de plusieurs pays ont uni leurs forces pour prévenir et atténuer les incidents de violence contre les femmes en période d'élections par le biais de la sensibilisation et de la médiation. Des salles de veille des femmes ont été mises en place dans plusieurs pays africains afin d'effectuer le suivi des violences liées aux élections et, dans la mesure du possible, les prévenir et en atténuer l'éruption et l'escalade, en engageant un dialogue constructif avec les parties prenantes ainsi qu'un plaidoyer en faveur de la paix avant, pendant et après les élections<sup>38</sup>. Les salles de veille des femmes facilitent cette mobilisation parmi tout un éventail d'intervenantes et d'intervenants de l'échelon local à l'échelon national, notamment les jeunes, les médias, les dirigeants politiques et du gouvernement, les responsables du secteur privé et les leaders religieux et traditionnels. Bien que les salles de veille des femmes soient organiques et qu'elles s'adaptent aux spécificités de chaque contexte national, ces instances intègrent habituellement des activités de diplomatie préventive, l'éducation civique, la facilitation du dialogue et du plaidoyer, et la formation et le déploiement d'observatrices pour surveiller les élections à travers tout le pays. Elles cherchent également à sensibiliser l'opinion publique au sujet des incidents de violence et les cas d'intimidation contre les femmes dans le processus électoral.

Pendant la période précédant les élections, une « salle de veille » temporaire et physique (un centre de coordination) permet aux principales dirigeantes et organisatrices, analystes et autres parties prenantes



de se réunir et de coordonner les stratégies et les contributions. Une analyse en temps réel des informations signalées par les observatrices et observateurs et les médias a également lieu. Les salles de veille réunissent également les dirigeantes les plus en vue de chaque pays ainsi que des pays limitrophes, en symbole de solidarité, et leur fournissent l'occasion de coordonner leurs actions et d'élaborer des stratégies au-delà des frontières régionales. Étant donné que cette stratégie implique la création d'un système de suivi central fondé sur des rapports en provenance d'un large

réseau d'observatrices formées, il est nécessaire de procéder à une analyse plus poussée pour déterminer la fiabilité et l'efficacité du système de signalement. De ces efforts continus visant à examiner les effets qu'ont les salles de veille des femmes sur la prévention de la violence, il est déjà ressorti comme une évidence que ces salles font office de plateformes importantes pour sensibiliser l'opinion et forger une solidarité entre les femmes et différentes parties prenantes, tout en diffusant clairement un message de respect de la paix et d'atténuation de la violence politique.

## PLEINS FEUX SUR

### Salles de veille des femmes : le vécu de trois pays

Les salles de veille des femmes ont été utilisées dans le cadre des élections au Kenya (2013), au Libéria (2011), au Nigeria (2011, 2015), au Sénégal (2012) et en Sierra Leone (2012). Le mode opératoire de ces salles de veille des femmes est propre au contexte, comme l'illustrent les trois exemples suivants :

#### Kenya

Avant les élections générales de 2013, les organisations de femmes de la société civile ont mis en place une salle de veille des femmes à Nairobi sous la houlette de femmes éminentes originaires de Tanzanie, d'Ouganda, du Nigéria et du Libéria<sup>39</sup>. Cinq-cents observatrices ont été formées et ont rédigé des rapports en provenance de tout le pays. Plus de cinq-cent-cinquante-quatre incidents ont été enregistrés, notamment des cas de menaces portées à l'encontre de candidates et d'électrices, ainsi que des plaintes émanant d'électrices en général. Au cours du traitement de ces incidents, ce mécanisme a contribué à désamorcer la situation et à atténuer la violence.

#### Nigéria

Pendant les élections présidentielle et sénatoriales de 2015, un numéro vert a été créé et ce service d'assistance téléphonique géré par 40 opératrices formées qui ont répondu aux appels du public (en particulier des personnes signalant les restrictions imposées aux droits de vote des femmes). Plus de 300 observatrices ont été formées et déployées dans dix États. Grâce à cette initiative, des analystes politiques, juridiques et des médias ainsi que des représentantes et représentants de la Commission électorale indépendante du Nigéria ont été en mesure d'échanger des informations et de coopérer<sup>40</sup>.

#### Sénégal

Au cours de l'élection présidentielle de 2012, la Plateforme de veille des femmes pour des élections apaisées a mis en place une salle de veille des femmes<sup>41</sup>. Plus de 60 femmes ont été formées et déployées en tant qu'observatrices dans tout le pays<sup>42</sup>. Pendant les élections, les observatrices signalaient les incidents à la salle de veille qui relayait ces informations à la police, à la commission électorale et aux autres parties prenantes.

### Consolidation de la paix à l'échelle locale

Les organisations de femmes locales et de la société civile sont en train de mettre au point des stratégies de consolidation de la paix délibérées et de promouvoir des méthodes de prévention des conflits essentielles à l'échelle locale. Ces efforts ont par ailleurs été reconnus par le Conseil de sécurité dans ses résolutions et notamment la résolution 2171 (2014)<sup>43</sup>, ainsi que dans l'Examen du dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies<sup>44</sup>. Au Libéria, des Palava ou « huttes de paix » ont été mises en place comme espaces sûrs où les femmes peuvent se réunir pour servir de médiatrices dans le cadre des différends communautaires et les résoudre, notamment en cas d'incidents de violences sexistes<sup>45</sup>. Les huttes de paix représentent un moyen traditionnel d'aborder les griefs personnels au sein de la communauté, et leur nouveau rôle plus inclusif a d'ailleurs reçu l'appui de la police nationale du Libéria qui a fourni des téléphones portables afin que des appels puissent être passés à un numéro vert gratuit. En outre, les huttes de paix se montrent plus réceptives aux efforts des hommes et des garçons visant à lutter contre les violences sexistes comme en atteste la création de clubs de football « pour lutter contre le viol » et les groupes de discussions pour les dirigeants masculins. Les huttes de paix ont également joué un rôle indispensable dans la médiation des différends portant sur les ressources extractives. En 2012, les femmes des huttes de paix ont établi un barrage routier pour protester contre l'exploitation forestière dans le Comté de Gbarpolu<sup>46</sup>. Le militantisme des femmes a abouti au limogeage du ministre des Forêts et à un contrôle plus minutieux des accords de concession avec les sociétés du secteur extractif.

Dans certaines régions de la Colombie, des « communautés de la paix » ont été établies et ont déclaré leur zone et leur population « neutres » et libres de tout conflit armé. Ces communautés ont en outre exigé de la part des combattants de ne pas les entraîner dans le sillage de leurs violences. Les femmes sont des dirigeantes de premier plan de ce mouvement<sup>47</sup>. L'Association de femmes Asociación Regional de Mujeres del Oriente Antioqueño (AMOR) a directement négocié avec les factions armées en vue d'obtenir un accord humanitaire temporaire et permettre la liberté de circulation des communautés<sup>48</sup>. Au Soudan, le mouvement des Sudanese Women Empowerment for Peace (SuWEP) a élaboré un « programme minimum pour la paix » visant à la promotion de la paix au Soudan et au Soudan du Sud<sup>49</sup>. Ce mouvement, qui est actif au sein des deux juridictions, a lancé des initiatives telles que des audiences publiques sur les opinions des femmes sur la situation, des formations en matière de médiation et de résolution des conflits et des stratégies multiples et plus vastes de plaidoyer en faveur de la paix.

La présence de groupes de travail, de comités et de réseaux de femmes robustes à l'échelle locale signifie que les femmes possèdent une riche expérience en tant que médiatrices communautaires et mobilisatrices sociales, et qu'elles peuvent jouer un rôle prépondérant dans les processus de médiation plus officiels lorsque l'occasion se présente<sup>50</sup>. Teresita Deles, la Conseillère auprès du Président sur le processus de paix aux Philippines, feu Dekha Ibrahim du Kenya, et Shadia Marhaban, ancienne négociatrice du groupe rebelle GAM à Aceh sont autant d'exemples de femmes qui bénéficient d'une renommée à l'international en tant que médiatrices mais qui ont pourtant commencé leurs travaux en qualité d'organisatrices et d'artisans de la paix à l'échelle locale. Les intervenantes et intervenants externes peuvent appuyer le travail de ces femmes en leur fournissant des espaces sûrs depuis lesquels les femmes peuvent participer à tous les processus de médiation, qu'ils soient locaux, nationaux, régionaux ou internationaux. Les États, les Nations Unies et la société civile doivent forger des partenariats pour construire des infrastructures en faveur de la paix, notamment des possibilités au profit des femmes de tous âges et originaires de différents groupes pour interagir de manière constructive en vue de trouver une solution aux causes des tensions et des conflits qui sévissent au sein de leurs communautés<sup>51</sup>.

### PRÉVENTION STRUCTURELLE : LUTTER CONTRE LES CAUSES PROFONDES DE LA GUERRE ET DU MILITARISME

Les approches structurelles et à plus long terme à la prévention des conflits armés s'attaquent aux causes sous-jacentes de la guerre et de la violence. Elles cherchent à mener à une réduction du potentiel de la violence politique ou armée au fil du temps, et font la promotion de moyens non violents pour répondre aux besoins urgents et aux droits et privilèges. Elles comprennent les efforts visant à résoudre les inégalités structurelles et à endiguer la violence, à promouvoir les droits humains et la sécurité des personnes, et à engager la démilitarisation, le désarmement et la réduction des dépenses en armement.

En 2014, les dépenses militaires mondiales (1,7 trillion USD)<sup>52</sup> étaient presque treize fois plus élevées que les aides globales affectées au développement par les pays membres du CAD de l'OCDE (soit environ 135 milliards USD)<sup>53</sup>.

Le rapport du Groupe consultatif d'experts pour l'Examen 2015 du dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies offre un aperçu important des moteurs et des causes structurelles des conflits,



dans nombre de sociétés, et sont le fruit d'une volonté politique délibérée et malveillante. Elles nécessitent d'être condamnées sur le plan moral. Gardant cette compréhension à l'esprit en tant que cause de préoccupation immédiate, trois thèmes supplémentaires indispensables à l'approche à la prévention des conflits du programme FPS sont également ressortis : la résorption des inégalités tant locales que mondiales, les liens qu'entretiennent les armes de petit calibre, la criminalité, la violence et le genre, et le changement climatique et le manque de ressources naturelles.

### Résorption des inégalités locales et mondiales

Comme en témoigne ce qui s'est passé au Kosovo, où l'inégalité en matière d'accès aux services sociaux a alimenté l'hostilité entre les groupes, ou au Yémen, où l'exclusion politique a sous-tendu la violence et les manifestations qui ont déstabilisé le pays<sup>59</sup>, il est clair que l'inégalité, qu'elle soit économique, politique, sociale ou culturelle, aggrave les griefs des groupes et peut entraîner un conflit. Les États fortement inégalitaires sont plus susceptibles d'être renversés par des moyens anticonstitutionnels ou par la force, notamment par le truchement d'activités terroristes et violentes pour des motifs politiques<sup>60</sup>.

Bien que l'inégalité ait toujours compté parmi les principaux moteurs de conflit, reconnue comme telle par des sources aussi variées qu'Aristote ou la Charte de l'ONU, la situation est aujourd'hui de plus en plus alarmante. En 2015, le Forum économique mondial a déclaré que l'inégalité croissante des revenus constituait le domaine de préoccupation le plus important<sup>61</sup>, et dans presque tous les pays, la richesse moyenne des dix pour cent d'adultes les plus riches correspond à plus de dix fois à la richesse moyenne. En ce qui concerne le percentile supérieur, sa richesse moyenne dépasse 100 fois la richesse moyenne dans de nombreux pays et peut avoisiner 1 000 fois la moyenne dans les nations les plus inégalitaires<sup>62</sup>.

En ce qui concerne les femmes, les inégalités structurelles qui mènent dans tous les contextes à une féminisation de la pauvreté viennent exacerber l'inégalité des revenus. En 2007, quelque 20 pour cent de femmes vivaient en dessous du seuil de pauvreté international de 1,25 dollar par jour, alors que 40 pour cent ne dépassaient pas la barre des 2 dollars par jour<sup>63</sup>. Les filles et les jeunes femmes souffrent également de la pauvreté de manière disproportionnée, étant donné que plus d'un quart des femmes âgées de moins de 25 ans vivent en dessous du seuil de pauvreté international de 1,25 dollar par jour et qu'environ cinquante pour cent d'entre elles vivent avec moins de 2 dollars par jour<sup>64</sup>.

---

**+** *De même, de récents projets de recherches à grande échelle portent à croire que la sécurité des femmes est l'un des indicateurs les plus fiables du caractère pacifique d'un État.*

---

Ceci expose davantage les femmes à la violence ainsi qu'à l'insécurité dans leur vie, tout en les rendant moins aptes à atténuer les impacts de cette violence.

## GENRE ET PRÉVENTION DES CONFLITS

En vertu du programme FPS, le pilier de la prévention des conflits établit des liens critiques entre la *prévention des conflits armés mêmes et la prévention des abus sexistes qui précèdent la violence politique et en découlent*<sup>65</sup>.

**De plus en plus de recherches factuelles montrent que les États qui affichent des taux d'égalité (politique, sociale et économique) des sexes plus élevés sont moins susceptibles d'avoir recours à la violence dans leurs rapports avec les autres États.**

L'inégalité entre les sexes à l'échelle nationale - lorsque une hiérarchie des inégalités est évidente au sein de l'État - est également associée à une politique étrangère qui se caractérise par une tolérance plus faible pour les autres États, et ces États sont plus susceptibles d'adopter une attitude belliqueuse dans leurs relations internationales<sup>66</sup>. De même, de récents projets de recherches à grande échelle portent à croire que la sécurité des femmes est l'un des indicateurs les plus fiables du caractère pacifique d'un État<sup>67</sup>. Lorsque la paix est comprise comme étant davantage que la simple absence de conflit armé, l'inégalité entre les sexes, que ce soit par rapport à l'égalité juridique entre les femmes et les hommes, à l'avortement sélectif ou à l'infanticide, devient globalement un indicateur clé d'un concept de sécurité avant conflit biaisé en faveur des hommes et envers l'État. Une prévention efficace des conflits trouve par conséquent sa source dans une compréhension du large éventail des insécurités qui caractérisent la vie des

femmes *avant* un conflit, et des façons dont l'inégalité structurelle avant un conflit peut faciliter la violence et l'insécurité.

Le recours à la force comme moyen normalisé de résolution des différends s'explique par le militarisme et les cultures de masculinités militarisées qui sous-tendent la prise de décision politique. Le militarisme prend également d'autres formes que les conflits armés traditionnels. Lors des consultations qui se sont déroulées dans le cadre de l'Étude mondiale, les participantes et participants ont identifié les diverses manières par lesquelles leur vie avait été militarisée : par le biais du soutien de l'armée aux industries extractives en Asie, par le truchement de la « guerre contre la drogue » en Amérique latine, par le biais des initiatives militarisées de lutte contre l'immigration en Europe, sans oublier la « guerre contre le terrorisme » à l'échelle mondiale.

Des lacunes importantes en matière de financement persistent pour ce qui est des mesures et besoins de sécurité des personnes, en particulier de l'autonomisation, des droits et de la santé de la procréation, de la santé et de l'éducation des femmes et des filles<sup>68</sup>. Les cas du Cambodge, du Costa Rica et du Sri Lanka offrent des exemples positifs de réductions des dépenses militaires et dans le domaine de la sécurité, fonds qui ont été redirigés vers des programmes sociaux<sup>69</sup>, mais dans l'ensemble, il existe un déséquilibre entre les investissements dans l'appareil militaire et les efforts de prévention<sup>70</sup>. Plus fondamentalement, le militarisme sert à faire respecter et à perpétuer les inégalités structurelles qui tiennent à leur tour à l'écart les femmes et les filles des biens publics, consolide leur exclusion et leur marginalisation, et réunit tous les ingrédients d'inégalités plus vastes qui accroissent les risques de conflits violents.

Les violences sexistes que subissent les femmes se manifestent pendant les conflits armés et en dehors mais avec continuité et ces différents épisodes entretiennent des liens entre eux. L'OMS estime qu'à l'échelle mondiale, 35 pour cent des femmes ont subi une forme d'agression physique ou sexuelle<sup>71</sup>. Les conflits aggravent souvent cette violence menant à des tendances de crimes sexuels et sexistes commis pendant les conflits, et à une hausse des taux de violence, contre les femmes au sein de toutes les sociétés après un conflit<sup>72</sup>. Le recours à la violence sexuelle pendant un conflit peut représenter une rupture complète par rapport au temps de paix, tant au niveau de la forme qu'il prend que de ses tendances, étant donné que ces atrocités peuvent en fait être employées comme une tactique de guerre contre les populations cibles, en vue de les terroriser. Cependant, les causes

de cette violence restent les mêmes. Comme l'a fait remarquer Zainab Hawa Bangura, Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, « [S]i les femmes ne sont pas protégées en temps de paix, elles le seront encore moins pendant un conflit. Il est évident que le problème de la violence sexuelle ne survient pas par accident mais qu'il est lié à la structure de la société et de la communauté ». La prévention de la violence contre les femmes en période de conflit dépend entièrement de la nécessité de prévenir la violence contre les femmes avant un conflit mais surtout de prévenir le conflit même.

**Le continuum de la violence sexiste tous contextes confondus souligne avant tout la distinction erronée qui est faite entre la sphère privée et la sphère politique et entre le conflit et la paix.**

Il met en exergue notre besoin de porter une plus grande attention à la violence sexiste comme élément clé de la prévention des conflits et de la traiter en tant que telle. Dans les territoires palestiniens occupés, les femmes ont signalé une recrudescence de la violence au sein de leurs foyers en raison de la hausse de la violence à l'extérieur des foyers<sup>73</sup>. En Éthiopie, le pays a affiché une augmentation des niveaux de violence domestique avant d'entrer en conflit avec l'Érythrée<sup>74</sup>. Dans le contexte de la guerre en Yougoslavie, le viol interethnique des femmes a enregistré une hausse avant le conflit, et c'est pour cette raison que les femmes se sont enfuies six à huit semaines avant l'éruption du conflit<sup>75</sup>. Au Rwanda, dès 1990, les médias extrémistes hutu ont commencé à cibler les femmes tutsi, en les décrivant comme des espionnes et une menace pour la société hutu, y compris en se servant de matériel pornographique<sup>76</sup>. Tous ces exemples sont autant d'indicateurs d'alerte précoce qui ont été tout simplement ignorés, en raison de la distinction erronée qui a été faite entre ce qui est réputé découler de raisons personnelles et ce qui se fait pour des motifs politiques.

Au lieu de percevoir l'expérience qu'ont les femmes et les filles de la situation de violence continue pendant un « conflit armé » et « en temps de paix » comme deux moments distincts, nous devons reconnaître les points communs de ces deux contextes. Une chose est sûre, les systèmes sociaux, politiques et économiques avant un conflit ne sont pas neutres au regard du genre, et le potentiel d'éruption de violence politique se caractérise par une dynamique de genre commune. Les stratégies de prévention nécessitent forcément de reconnaître et de comprendre davantage l'ampleur de l'influence des normes sexospécifiques, des relations entre les femmes et les hommes et des inégalités entre les sexes sur le potentiel de déclenchement d'un conflit.



---

**« Dans ce pays, une  
jeune femme ne peut pas  
marcher dans la rue sans  
avoir peur ».**

---

Participante à une consultation menée auprès  
de la société civile au Salvador dans le cadre de  
l'Étude mondiale

## Les liens entre armes, crime, violence et genre

Les armes de petit calibre et leur prolifération sont un résultat direct de la militarisation des sociétés qui se disent pacifiques. Que cela soit au sein de sociétés qui n'ont jamais vécu de conflits armés ou dans celles qui ont subi des périodes ou cycles de conflit, la disponibilité des armes de petit calibre entrave les efforts de prévention de la violence armée et contribue à l'escalade de la violence mortelle. L'accès à de telles armes a une incidence directe sur les formes et l'intensité du vécu de la violence sexiste des femmes pendant et en dehors des conflits. La disponibilité générale des armes de petit calibre a élargi de manière significative l'impact de ces armes aujourd'hui. La valeur du commerce mondial des

armes légères et de petit calibre a presque doublé entre 2001 et 2011, passant de 2,38 milliards USD à 4,63 milliards USD<sup>77</sup>.

Suite au conflit, alors que les institutions publiques et la réglementation sont en passe d'être établies et que les armes liées aux conflits continuent de circuler librement, l'accès facile aux armes de petit calibre fait courir un risque accru de violence et d'insécurité aux femmes. Dans beaucoup de sociétés sortant d'un conflit, il est possible de remarquer une certaine continuité en termes de tendances, d'intervenants et de formes de violence des sphères politique et sociale et de la criminalité, les femmes courant un risque plus élevé d'être agressées dans la sphère publique, y compris par des gangs et des groupes de crime organisé. Ces agressions criminelles font partie du continuum de la violence subie par les femmes et les filles pendant et après un conflit. L'impunité généralisée, la normalisation de la violence, la faiblesse des institutions de l'État et l'officialisation des relations entre intervenants étatiques et groupes criminels concourent toutes à la création d'un terrain propice à une hausse des activités criminelles, que la facilité d'accès aux armes de petit calibre rend d'autant plus mortel<sup>78</sup>. En Amérique latine, les personnes interrogées lors de l'enquête réalisée auprès des organisations de la société civile dans le cadre de l'Étude mondiale ont indiqué que la criminalité organisée représentait le nouveau problème le plus urgent pour les femmes, la paix et la sécurité dans la région<sup>79</sup>.

En effet, lors des consultations menées à travers le monde dans le cadre de l'Étude mondiale, les femmes et les filles vivant dans un contexte d'insécurité accrue en raison de la violence criminelle nous ont expliqué l'importance que revêtait le programme FPS pour contrer ces menaces et la normalisation croissante de la violence dans leur vie au quotidien. Elles ont demandé que les approches et cadres de politique mondiaux relatifs à la paix et à la sécurité dépassent la sphère limitée des intervenants étatiques et les définitions politiques étroites de ces problématiques et qu'ils souscrivent à des notions plus vastes de sécurité citoyenne. Ces dernières années, de plus en plus d'efforts ont été fournis pour lutter contre la prolifération des armes de petit calibre. Le Traité sur le commerce des armes (2012) contribue en partie à la réglementation de la vente et de l'utilisation des armes et à l'atténuation de leurs impacts sur les taux de violences sexistes. L'article 7(4) de ce traité prévoit que les États parties sont obligés d'évaluer le risque que les armes « puissent servir à commettre des actes graves de violence fondée sur le sexe ou des actes graves de violence contre les femmes et les enfants, ou à en faciliter la commission ». Cette disposition reconnaît le lien entre

---

+ « La prévention des conflits est au cœur du programme [FPS] et du maintien de la paix et de la sécurité internationales [...] Sans augmenter les investissements dans les droits humains, l'éducation et l'égalité des femmes, ainsi que dans la société civile menée par des femmes, nous ne parviendrons pas à une paix durable ».

**Brigitte Balipou**, magistrate en République centrafricaine, membre du Conseil d'administration de Femmes Africa Solidarité (FAS), et fondatrice de l'Association des femmes juristes de la République centrafricaine, au cours du débat public du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité, 2014

---

## PLEINS FEUX SUR

---

### Les filles et les gangs en Amérique centrale

*« La paix n'a jamais régné dans cette région. Les peuples d'Amérique latine ont été victimes d'extermination, de criminalisation et de violences permanentes [...]. L'Amérique latine demeure l'une des régions du monde les plus violentes et les plus inégalitaires ».*

Rapport issu de la consultation régionale menée auprès de la société civile en Amérique latine dans le cadre de l'Étude mondiale

Les pays limitrophes du Salvador, du Honduras et du Guatemala affichent certains des taux de fémeicide les plus élevés au monde<sup>80</sup>. Ils illustrent la pertinence de la résolution 1325 dans les situations d'insécurité hors conflit ou à la suite d'un conflit. Dans ces trois pays, les femmes et les filles sont victimes de taux de violences mortelles et non mortelles surprenants, principalement imputables à la guerre que se livrent les groupes de crime organisé et les gangs pour contrôler les marchés illégaux des stupéfiants. Leur vie quotidienne est marquée par les mêmes niveaux d'insécurité et de violence que subissent leurs homologues dans d'autres pays où sévit un conflit armé (dans le sens traditionnel du terme).

Les gangs de jeunes sont un phénomène récent, dont l'émergence est en grande partie imputable aux fortes inégalités socioéconomiques qui représentent une cause profonde des conflits armés en Amérique centrale. Lors d'une consultation organisée dans le cadre de l'Étude mondiale qui s'est tenue au Salvador, les participantes et

participants ont souligné la façon dont les gangs ciblent en particulier les jeunes femmes, restreignant fortement leurs droits à la liberté et à l'intégrité.

Les recherches menées sur les gangs de jeunes en Amérique centrale ont commencé à révéler les rôles complexes que jouent les femmes et les filles eu égard aux gangs, notamment leur position en tant que membres et collaboratrices de ces gangs et pas seulement en tant que victimes de violences, tout en mettant également en exergue les sévices ignobles qu'elles subissent en tant qu'initiées et membres de ces groupes<sup>81</sup>. La participation des femmes aux gangs souligne les liens qu'entretiennent les conflits, les activités criminelles, l'exclusion économique et sociale liée au genre et les violences sexuelles et sexistes. Il est indispensable de comprendre ces liens pour rendre la résolution 1325 opérationnelle dans tout un éventail de contextes tels que le crime organisé et la violence des gangs<sup>82</sup>.

Malgré les défis inhabituels que pose l'application de la résolution 1325 dans ces contextes, de nombreuses possibilités se dessinent. Les gouvernements peuvent par exemple collaborer avec les organisations nationales et internationales de femmes pour élaborer et réviser les Plans d'action nationaux visant à mettre en œuvre la résolution 1325 qui sont adaptés au contexte et conformes à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, y compris ses protocoles additionnels relatifs à la traite des personnes et au trafic illicite de migrants<sup>83</sup>.

la violence sexiste et le commerce des armes, et interdit de transférer des armes s'il existe un risque important que des violences sexistes ne soient commises en raison d'un tel transfert. En outre, l'Objectif de développement durable 16, qui est axé sur la promotion de l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, comprend un indicateur sur la réduction significative des flux d'armes et des flux financiers illicites et la lutte contre toutes les formes de criminalité organisée<sup>84</sup>. Ensemble, ces deux engagements de politique mondiale sont à même de fournir un cadre pour lutter contre la prolifération des armes en tant que cause profonde de conflit et source constante d'insécurité des femmes et des filles.

Les réponses particulières à l'échelle nationale ont également changé afin de lutter contre le flux des armes légères et de petit calibre. En réponse aux taux élevés de violence armée aux Philippines, les organisations de femmes de la société civile ont fait pression pour que soit adopté le Traité sur le commerce des armes et que soit intégré le contrôle des armes de petit calibre dans le Plan d'action national des Philippines sur la résolution 1325. Ce plan contient un point d'action sur la création et l'exécution de lois réglementant la possession des armes de petit calibre, y compris un indicateur sur l'adoption de règlements relatifs au transfert et à l'utilisation des armes de petit calibre<sup>85</sup>.

### **Comprendre le changement climatique et le manque de ressources naturelles comme causes de conflit**

Au cours des quinze dernières années, l'impact de plus en plus évident du changement climatique a marqué un tournant important, alors qu'on assiste

---

+ *En Amérique latine, les personnes interrogées lors de l'enquête réalisée auprès des organisations de la société civile dans le cadre de l'Étude mondiale ont indiqué que la criminalité organisée représentait le nouveau problème le plus urgent pour les femmes, la paix et la sécurité dans la région.*

---



---

+ « Le changement climatique n'est pas neutre au regard du genre et [...] la charge disproportionnée qui pèse déjà sur les femmes ne peut qu'être majorée alors que le conflit induit par le changement climatique menace encore plus leur vie, leurs moyens de subsistance, leur paix et leur sécurité ».

Asia-Pacific Forum on Women, Law and Development, soumission à l'Étude mondiale<sup>86</sup>

---

à des températures changeantes, des sécheresses récurrentes, des précipitations erratiques et des phénomènes météorologiques extrêmes sur fond d'insécurité croissante. Les facteurs de stress associés au climat, notamment les catastrophes naturelles dont la fréquence et la gravité se sont accrues, et le manque de ressources naturelles, jouent déjà un rôle prépondérant dans l'exacerbation des tensions sociales existantes, notamment l'inégalité entre les sexes. Afin de prévenir efficacement les conflits à l'avenir, nous devons reconnaître et mieux comprendre le rôle du changement climatique en tant que multiplicateur des menaces aggravant les situations déjà fragiles et contribuant aux bouleversements sociaux et aux conflits violents<sup>87</sup>. De la sécheresse au Darfour où les facteurs de stress associés au changement climatique dépendent fortement de l'économie politique du conflit<sup>88</sup>, à la Syrie où la sécheresse a exacerbé un long héritage de mauvaise gestion des ressources<sup>89</sup>, en passant par le Pacifique où des îles entières sont en train de disparaître, forçant les communautés à se

réinstaller ailleurs et entachant les relations locales et régionales<sup>90</sup>, il est impossible d'ignorer l'incidence du changement climatique sur la paix et la sécurité.

Les femmes et les filles font l'expérience du lien entre changement climatique, et paix et sécurité de manières directes et profondes<sup>91</sup>. Ainsi par exemple, étant donné que les femmes subviennent souvent aux besoins de leurs familles en aliments, eau et énergie au vu du rôle qui leur est assigné sur le plan social dans nombre de sociétés, elles sont susceptibles d'être confrontées à de plus en plus de défis en matière d'accès aux ressources en raison du changement climatique. Ceci prend la forme d'un fardeau aux effets dévastateurs dans les zones touchées par un conflit où les femmes courent un risque accru d'insécurité et de violence lorsqu'elles s'acquittent de ces tâches quotidiennes<sup>92</sup>. Le changement climatique est aussi un facteur qui influence de manière croissante la migration et les déplacements, associé à d'autres facteurs tels que la distribution inégalitaire des terres, l'insécurité du régime foncier et l'inadéquation des infrastructures, et incite les populations à chercher des moyens de subsistance de remplacement en zones urbaines et dans d'autres pays, attisant par là même les tensions locales, régionales et internationales<sup>93</sup>. À l'instar de toutes les populations déplacées, les femmes et les filles dont le déplacement est imputable au changement climatique et au manque de ressources sont vulnérables aux violences sexuelles et sexistes ainsi qu'aux autres violations de leurs droits humains. Ce sujet est discuté de façon plus détaillée au Chapitre 4 : *Protéger les droits*.

Malgré leur expérience directe dans le domaine du changement climatique et du manque de ressources, les femmes sont fortement sous-représentées dans le processus de prise de décisions concernant la gestion des ressources naturelles dans les zones fragiles et touchées par un conflit. Le manque d'accès à l'eau représente par exemple un problème politique et sécuritaire significatif en Cisjordanie<sup>94</sup>. En tant que gestionnaires de l'utilisation de l'eau à des fins domestiques, les Palestiniennes ont élaboré des stratégies d'adaptation visant à recycler les eaux grises, à assurer le suivi de la qualité de l'eau et à éviter le gaspillage. Malgré ces connaissances, elles sont cependant sous-représentées dans le processus de prise de décisions de l'Administration palestinienne des eaux qui négocie directement avec le ministère de la Défense israélien et les soldats qui gardent les ressources hydriques. De même, les femmes doivent également faire partie des négociations nationales, régionales et internationales sur le changement climatique, et prendre part à la conception et à la mise en œuvre des politiques et des programmes y afférents.

---

+

« Les personnes les plus marginalisées doivent être présentes à la table des discussions. À défaut, nous ne parviendrons jamais à une solution sur le terrain. Le changement climatique n'est pas une question de négociations, mais un problème de survie. Nous devons veiller à ce que les jeunes - les générations futures - fassent partie de la solution ».

**Sylvia Atugonza Kapella**, Directrice du réseau de la société civile Riamiriam à Karamoja, en Ouganda<sup>95</sup>

---

Alors qu'il est de plus en plus reconnu que l'environnement naturel est un facteur de beaucoup de conflits armés, et que la dégradation de l'environnement a des impacts sexospécifiques particuliers, les efforts de prévention des conflits doivent forcément tenir compte de ces facteurs. Les connaissances que les femmes possèdent sur l'environnement et le manque de ressources peuvent jouer un rôle de premier plan dans les systèmes d'alerte précoce pour les conflits et le manque de ressources liés au conflit, et dans l'élaboration d'une réponse durable aux conflits.



---

« Le potentiel transformateur du programme FPS n'a pas été réalisé, ceci tant en raison du manque d'attention portée à la prévention et aux changements structurels à long terme dans les sociétés, qu'en raison de l'attention excessive portée aux résultats concrets à très court terme ».

---

Personne interrogée pour l'enquête réalisée auprès de la société civile dans le cadre de l'Étude mondiale, en Suède, travaillant dans des zones de conflit en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, en Colombie et à Myanmar

## RECOMMANDATION

---

### L'après 2015 : propositions d'actions

#### RÉSoudre L'INÉGALITÉ, LA PROLIFÉRATION DES ARMES, LA CRIMINALITÉ ORGANISÉE ET LA MILITARISATION

##### Les États membres doivent :

- ✓ Dans le cadre des obligations des États parties visant à mettre en œuvre la disposition relative à la violence fondée sur le sexe du Traité sur le commerce des armes (Art. 7(4)), exiger des fabricants d'armes d'effectuer un suivi de l'utilisation des armes qu'ils vendent dans les violences commises contre les femmes et de les signaler.
- ✓ Satisfaire tous les Objectifs de développement durable, notamment l'objectif 5 sur l'égalité des sexes, l'objectif 10 sur la réduction des inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre, et l'objectif 16 sur la promotion de l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes, en veillant à ce que les femmes et les filles bénéficient sur un pied d'égalité de leur réalisation, et en accordant la priorité à leur consultation et à leur participation à la mise en œuvre, au suivi et à l'imputabilité des programmes qui se rapportent au programme sur le développement durable.
- ✓ Adopter des pratiques de budgétisation tenant compte de la question du genre, notamment en consultant la société civile comme stratégie pour aborder, mettre en exergue et atténuer la militarisation des budgets nationaux et l'impact déstabilisant qu'ils ont sur la paix et la sécurité internationales et les droits des femmes.

##### Les États membres, l'ONU et la société civile doivent :

- ✓ Fournir un soutien financier, technique et politique pour encourager une formation pédagogique et en matière de leadership à l'attention des femmes, des hommes, des filles et des garçons, qui renforce les expressions de masculinité pacifiques et non militarisées et les soutient.
- ✓ Concevoir des stratégies pédagogiques qui mènent à une culture de résolution pacifique des conflits tant dans la sphère privée que dans les espaces publics.

##### La société civile doit :

- ✓ Élaborer des outils de comparaison dotés d'une perspective de genre pour assurer le suivi des initiatives prises par les fabricants d'armes dans le cadre de leur responsabilité vis-à-vis de l'utilisation qui est faite de leurs armes.

## ALERTE PRÉCOCE

##### Les États membres, l'ONU et les organisations régionales et internationales doivent :

- ✓ Inclure la participation des femmes, les indicateurs sensibles au genre et les indicateurs liés aux violences sexuelles et sexistes (y compris sur la violence sexuelle liée aux conflits) dans l'ensemble des processus d'alerte précoce, la prévention des conflits et les efforts de réponse rapide, avec des liens vers les voies officielles pour une réponse aux échelons local, national, régional et international.
- ✓ Appuyer la collecte de données et la sensibilisation sur les liens de causalité entre les inégalités entre les sexes, les niveaux de violence commises contre les femmes et le potentiel de conflit violent.

## TECHNOLOGIE

### L'ONU, les États membres et la société civile doivent :

- ✓ Collaborer avec le secteur privé au développement et à l'utilisation de nouvelles technologies qui améliorent la sécurité physique des femmes et renforcent la prévention des conflits.
- ✓ Soutenir la collecte des données sur la fracture numérique entre les sexes et les facteurs entravant l'accès des femmes et des filles aux TIC ou en faisant la promotion, tout particulièrement dans des situations fragiles et de conflits.

## PRÉVENTION DES VIOLENCES ÉLECTORALES, RÉOLUTION DES DIFFÉRENDS ET MÉDIATION

### L'ONU doit :

- ✓ Mettre entièrement en œuvre les recommandations du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix des Nations Unies se rapportant à la médiation, en veillant à ce que la société civile, les femmes et les filles soient consultées dans les zones touchées par un conflit.
- ✓ Élaborer de nouvelles stratégies visant à inclure le programme pour les femmes, la paix et la sécurité de manière plus systématique dans ses travaux de diplomatie préventive plus généraux, notamment dans les mécanismes d'alerte précoce, la médiation des initiés et la construction d'infrastructures pour la paix.

### Les États membres, l'ONU et la société civile doivent :

- ✓ Collaborer, notamment par le biais d'un soutien financier, technique et politique, dans le but de

renforcer la capacité des organisations de femmes de la société civile pour qu'elles s'organisent et jouent un rôle plus important dans le cadre des initiatives de suivi des élections nationales et au niveau de la communauté et de prévention des violences au moment des élections, de résolution des différends et de médiation.

## CHANGEMENT CLIMATIQUE ET MANQUE DE RESSOURCES NATURELLES

### L'ONU, les États membres et la société civile doivent :

- ✓ Travailler en partenariat avec les femmes et les filles touchées en concevant et mettant en œuvre des stratégies relatives au changement climatique et aux ressources naturelles et en effectuant le suivi, afin de mettre le mieux à profit les connaissances locales et les réseaux communautaires en faveur du partage des informations.

### Les États membres doivent :

- ✓ Collaborer avec la société civile à l'élaboration ou à la révision des plans d'action nationaux en faveur de l'application de la résolution 1325 pour aborder comme il se doit le rôle que jouent le manque de ressources lié au climat et les catastrophes naturelles dans l'exacerbation du conflit, et fournir des solutions inclusives à l'insécurité liée au climat et aux ressources.
- ✓ Élaborer des politiques de gestion des ressources naturelles sensibles au genre.



## RÉFÉRENCES

1. La statue « Let Us Beat Swords into Plowshares » (Evgeny Vuchetich, 1959) se dresse à l'entrée du Siège des Nations Unies, rappelant le verset de la Bible « Et il jugera au milieu des nations, et prononcera le droit à beaucoup de peuples ; et de leurs épées ils forgeront des socs, et de leurs lances, des serpes : une nation ne lèvera pas l'épée contre une autre nation, et on n'apprendra plus la guerre » (Ésaïe, 2:4).
2. « Uniting Our Strengths for Peace - Politics, Partnership and People », Document de l'ONU A/70/95-S/2015/446 (Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix des Nations Unies, le 16 juin 2015), § 62.
3. Felicity Ruby, « Security Council Resolution 1325: A Tool for Conflict Prevention? », dans *Rethinking Peacekeeping, Gender Equality and Collective Security*, 2014, 182.
4. « Fragile and Conflict-Affected States: Signs of Progress to the Millennium Development Goals », la Banque mondiale, le 2 mai 2013, <http://www.worldbank.org/en/news/press-release/2013/05/02/fragile-and-conflict-affected-states-signs-of-progress-to-the-millennium-development-goals>.
5. « The Challenge of Sustaining Peace », Document de l'ONU A/69/968-S/2015/490 (Groupe consultatif d'experts pour l'Examen 2015 du dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies, le 29 juin 2015), § 24 ; « State of the World's Mothers 2014: Saving Mothers and Children in Humanitarian Crises » (Save the Children, 2014).
6. « Global Peace Index 2015: Measuring Peace, Its Causes and Its Economic Value » (Institut pour l'économie et la paix, 2015), 3.
7. « Report of the High-Level Independent Panel on United Nations Peace Operations (2015) », ix.
8. « Report of the Advisory Group of Experts for the 2015 Review of the United Nations Peacebuilding Architecture (2015) », § 121.
9. *Ibid.*, § 68.
10. *Preventing Deadly Conflict* (Carnegie Commission on Preventing Deadly Conflict, 1998). Les rapports du Secrétaire général de l'ONU sur la prévention des conflits ont été également en grande partie tirés de ce cadre. Voir par ex. « Report of the Secretary-General: Prevention of Armed Conflict », Document de l'ONU A/55/985-S/2001/574 (Assemblée générale des Nations Unies, Conseil de sécurité des Nations Unies, le 7 juin 2001).
11. « Report of the High-Level Independent Panel on United Nations Peace Operations (2015) », ix.
12. *Ibid.*, § 67.
13. Les conseillères et conseillers dans le domaine de la paix et du développement font partie d'un programme conjoint du PNUD/DAP sur le renforcement des capacités nationales pour la prévention des conflits.
14. Sara Batmanglich, « Independent Review of Peace and Development Advisors and the Joint UNDP/DPA Programme on Building National Capacities for Conflict Prevention », novembre 2014.
15. « Taking Stock, Looking Forward: Implementation of UN Security Council Resolution 1325 (2000) on Women, Peace and Security in the Conflict Prevention and Resolution Work of the UN Department of Political Affairs (2010-2014) » (Département des Affaires politiques des Nations Unies, mars 2015), 6.
16. De façon remarquable, l'examen interne de ce programme particulier a passé sous silence la composante « genre » des travaux des conseillères et conseillers pour les questions de paix et de développement, et bien qu'il ait mentionné la question de l'équilibre entre les sexes dans la composition de ces conseillères et conseillers, il a fait remarquer que dans les sociétés profondément patriarcales, le programme ne devrait pas recourir à des conseillères pour les questions de paix et de développement qui sont susceptibles d'être confrontées à des « obstacles supplémentaires » lorsqu'elles essaient d'entrer en contact avec de hauts fonctionnaires du gouvernement. Voir Batmanglich, « Independent Review of Peace and Development Advisors and the Joint UNDP/DPA Programme on Building National Capacities for Conflict Prevention », § 34.
17. Ces efforts pourraient être renforcés par la présence d'ONU Femmes dans le Groupe consultatif de haut niveau des « Droits humains avant tout ».
18. Hannah Wright et Minna Lyytikäinen, « Gender and Conflict Early Warning: Results of a Literature Review on Integrating Gender Perspectives into Conflict Early Warning Systems », Briefing (Saferworld, mai 2014), 3.
19. « Engendering Conflict Early Warning: Lessons from UNIFEM's Solomon Islands Gendered Conflict Early Warning Project » (UNIFEM, janvier 2006).
20. Pablo Castillo Diaz et Sunita Caminha, « Gender-Responsive Early Warning: Overview and How-to Guide », dans *UN Women Sourcebook on Women, Peace and Security* (ONU Femmes, 2012), 9.
21. Sebastien Babaud et James Ndung'u, « Early Warning and Conflict Prevention by the EU: Learning Lessons from the 2008 Post-Election Violence in Kenya » (Saferworld, Initiative pour la consolidation de la paix - Early Warning Analysis to Action, mars 2012), 23.
22. « Gender and Early Warning Systems: An Introduction » (Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH), 2009), 8.

23. Castillo Diaz et Caminha, « Gender-Responsive Early Warning: Overview and How-to Guide », 10.
24. « Women's Peace and Security Barometer: Measuring Daily Security for Effective Peace Building » (Cordaid, mars 2014).
25. Karen McMinn, « Candid Voices from the Field: Obstacles to Delivering Transformative Change within the Women, Peace and Security Agenda: Initial Research Findings for the Global Study on the Implementation of UNSCR 1325 » (Cordaid, Partenariat mondial pour la prévention des conflits armés, et le Programme des femmes artisanes de paix, juin 2015).
26. « Matrix: Early-Warning Indicators of Conflict-Related Sexual Violence » (Action de l'ONU contre la violence sexuelle dans les conflits, septembre 2012).
27. Castillo Diaz et Caminha, « Gender-Responsive Early Warning: Overview and How-to Guide », 9.
28. « New Technology and the Prevention of Violence and Conflict » (Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), USAID, Institut international pour la paix, avril 2013), 1.
29. « Utilizing Modern Technology in Peacekeeping Operations to Improve Security for Women and Girls: Summary Document and Analysis » (Mission permanente des Émirats arabes unis auprès de l'Organisation des Nations Unies, Georgetown University Institute for Women, Peace and Security, ONU Femmes, le 24 novembre 2014), <http://wps.unwomen.org/en/highlights/uae-panel-discussion-utilizing-modern-technology-in-peacekeeping-operations-to-improve-security>.
30. Wright et Lyytikäinen, « Gender and Conflict Early Warning: Results of a Literature Review on Integrating Gender Perspectives into Conflict Early Warning Systems », 3.
31. « Forest Change Monitoring in Guyana », Digital Democracy, consulté le 8 juillet 2015, <http://www.digital-democracy.org/ourwork/guyana/>.
32. « Women Under Siege Project », consulté le 14 septembre 2015, <http://www.womenundersiegeproject.org/>.
33. « Report of the Special Rapporteur on Extrajudicial, Summary or Arbitrary Executions, Christof Heyns: Use of Information and Communications Technologies to Secure the Right to Life », Document de l'ONU A/HRC/29/37 (Assemblée générale des Nations Unies, le 24 avril 2015), § 41 ; A. Trevor Thrall, Dominik Stecula, et Diana Sweet, « May We Have Your Attention Please? Human-Rights NGOs and the Problem of Global Communication », *The International Journal of Press/Politics* 19, no. 2 (le 1<sup>er</sup> avril 2014): 135–59.
34. « Women & Mobile: A Global Opportunity: A Study on the Mobile Phone Gender Gap in Low and Middle-Income Countries » (GSMA, Cherie Blair Foundation for Women. Vital Wave Consulting, 2014), 6.
35. Ibid.
36. Ibid., 21.
37. « Transforming Our World: The 2030 Agenda for Sustainable Development », le 1<sup>er</sup> août 2015, § 5b.
38. Voir par ex. « Women's Situation Room », ONU Femmes Afrique de l'Ouest et Afrique centrale, consulté le 8 juillet 2015, <http://www.unwomenwestandcentralafrica.com/womens-situation-room.html> ; Udo Jude Ilo, « Making Elections Count: A Guide to Setting Up a Civil Society Election Situation Room » (Open Society Foundation for West Africa, avril 2012) ; « Nigeria Launches Its Women's Situation Room », ONU Femmes Afrique de l'Ouest et Afrique centrale, le 26 mars 2015, <http://www.unwomenwestandcentralafrica.com/1/post/2015/03/nigeria-launches-its-womens-situation-room.html> ; « Women's Situation Room: A Unique Type of Response Mechanism in Elections », UN Kenya Newsletter, mars 2013.
39. « Women's Situation Room: A Unique Type of Response Mechanism in Elections. »
40. « Nigeria Launches Its Women's Situation Room » ; « The Women's Situation Room - Nigeria » (ONU Femmes Nigéria, le 29 avril 2015).
41. « Les Bonnes Pratiques de La Plateforme de Ville Des Femmes Pour Des Elections Apaisées Au Sénégal », Femmes Africa Solidarité.
42. « Women's Situation Room », ONU Femmes Afrique de l'Ouest et Afrique centrale, consulté le 8 juillet 2015, <http://www.unwomenwestandcentralafrica.com/womens-situationroom.html>
43. « Resolution 2171 (2014) », Document de l'ONU S/RES/2171 (Conseil de sécurité des Nations Unies, le 21 août 2014), § 18–19.
44. « Report of the Advisory Group of Experts for the 2015 Review of the United Nations Peacebuilding Architecture (2015) », § 46.
45. « From Conflict Resolution to Prevention: Connecting Peace Huts to the Police in Liberia », ONU Femmes, le 19 septembre 2012, <http://www.unwomen.org/en/news/stories/2012/9/from-conflict-resolution-to-prevention-connecting-peace-huts-to-the-police-in-liberia>.
46. « Liberia's Failed Logging Promises », BBC News, le 4 septembre 2012, <http://www.bbc.com/news/world-africa-19469570>.
47. « Peace Community: Armed Conflict Resistance », Peace Brigades International - Colombie, consulté le 15 septembre 2015, <http://pbicolombia.org/accompanied-organizations-2/peace-community/>.



48. Camille Pampell Conaway et Anjalina Sen, *Beyond Conflict Prevention: How Women Prevent Violence and Build Sustainable Peace* (Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté, 2005), 32–33.
49. Zaynab ElSawi, « Women Building Peace: The Sudanese Women Empowerment for Peace in Sudan » (Association pour les droits de la femme et le développement, 2011).
50. « Supporting Insider Mediation: Strengthening Resilience to Conflict and Turbulence », Note d'orientation (Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), 2014), 37.
51. « Infrastructure for Peace », Document d'information (Programme de développement des Nations Unies (PNUD), février 2013).
52. Sam Perlo-Freeman et al., « Trends in World Military Expenditure, 2014 », Fiche d'information de SIPRI (Institut international de recherche sur la paix de Stockholm, avril 2015), 1.
53. « Development Aid Stable in 2014 but Flows to Poorest Countries Still Falling » (Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Comité d'aide au développement, le 8 avril 2015).
54. « Report of the Advisory Group of Experts for the 2015 Review of the United Nations Peacebuilding Architecture (2015) », § 11–12.
55. *Ibid.*, § 15.
56. *Ibid.*, § 17.
57. Hannah Wright et Sanne Tielemans, « Gender, Violence and Peace: A Post-2015 Development Agenda », Saferworld, février 2014.
58. Données en provenance du site suivant : [http://www.sipri.org/research/armaments/milex/milex\\_database](http://www.sipri.org/research/armaments/milex/milex_database).
59. Henk-Jan Brinkman, Larry Attree, et Saša Hezir, « Addressing Horizontal Inequalities as Drivers of Conflict in the Post-2015 Development Agenda » (Bureau d'appui à la consolidation de la paix des Nations Unies (PBSO), Saferworld, février 2013), 1.
60. Isabel Ortiz et Matthew Cummins, « Global Inequality: Beyond the Bottom Billion: A Rapid Review of Income Distribution in 141 Countries » (UNICEF, avril 2011), 35.
61. « Outlook on the Global Agenda 2015 » (Forum économique mondial, novembre 2014).
62. « Global Wealth Report 2014 » (Credit Suisse Research Institute, octobre 2014), 28.
63. Ortiz et Cummins, « Global Inequality: Beyond the Bottom Billion: A Rapid Review of Income Distribution in 141 Countries », 22–23.
64. Par comparaison aux taux internationaux : 22 pour cent de la population mondiale vivent avec moins de 1,25 USD par jour et 40 pour cent vivent avec moins de 2 USD par jour. *Ibid.*, 20.
65. Dans sa recommandation générale n°30, le Comité de la CEDEF décrit une approche à la prévention des conflits qui tient compte de la question de genre comme nécessitant la coordination des efforts visant à prévenir l'éruption et l'escalade des violences armées et politiques avec ceux visant à prévenir la prolifération des armes de petit calibre, du militarisme et de la violence à l'égard des femmes et des filles. « General Recommendation No. 30 on Women in Conflict Prevention, Conflict and Post-Conflict Situations », Document de l'ONU CEDAW/C/GC/30 (Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, le 18 octobre 2013), § 29.
66. Mary Caprioli, « Gendered Conflict », *Journal of Peace Research* 37, no. 1 (le 1<sup>er</sup> janvier 2000) : 51–68.
67. Valerie Hudson, « Summary of Research Findings: Establishing the Relationship between Women's Insecurity and State Insecurity », mars 2015.
68. « You Get What You Pay For » (Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté, 2014).
69. Ban Ki-moon, « Secretary-General's Remarks at UN Women - World Bank Event on Financing for Gender Equality », le 14 juillet 2015, <http://www.un.org/sg/statements/index.asp?nid=8829>.
70. Maria Butler, Abigail Ruane, et Madhuri Sastry, « The Pieces of Peace: Realizing Peace Through Gendered Conflict Prevention », Soumission à l'Étude mondiale (Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté, 2015), 3.
71. « Global and Regional Estimates of Violence against Women: Prevalence and Health Effects of Intimate Partner Violence and Non-Partner Sexual Violence » (Organisation mondiale de la Santé, London School of Hygiene & Tropical Medicine, South African Medical Research Council, 2013), 2.
72. Rashida Manjoo et Calleigh McRaith, « Gender-Based Violence and Justice in Conflict and Post-Conflict Areas », *Cornell Int'l LJ* 44 (2011): 11.
73. « Conflict and Sexual and Domestic Violence against Women », Rapport de recherche du bureau d'assistance (Governance and Social Development Resource Centre (GDSRC), mai 2009), 3.
74. Castillo Diaz et Caminha, « Gender-Responsive Early Warning: Overview and How-to Guide », 5.
75. *Ibid.*
76. *Ibid.*
77. « Small Arms Survey 2014: Women and Guns: Highlights » (Small Arms Survey, 2014), 12. En 2011, les plus importants exportateurs d'armes légères et de petits

- calibres comptaient les États-Unis, l'Italie, l'Allemagne, le Brésil, l'Autriche, la Suisse, Israël, la Fédération de Russie, la Corée du Sud, la Belgique, la Chine, la Turquie, l'Espagne, et la République tchèque.
78. Isabel Aguilar Umaña et Jeanne Rikkers, « Violent Women and Violence against Women: Gender Relations in the Maras and Other Street Gangs of Central America's Northern Triangle Region » (Interpeace, Initiative pour la consolidation de la paix - Early Warning Analysis to Action, avril 2012) ; Jovana Carapic, « Organized Crime, Gangs, and Female Involvement », Document de travail (Small Arms Survey, mai 2015) ; Mihaela Racovita et Jovana Carapic, « Girls, Gangs and Firearms Trafficking in Central America » (Small Arms Survey, le 20 mars 2015).
  79. « Global Report: Civil Society Organization (CSO) Survey for the Global Study on Women, Peace and Security: CSO Perspectives on UNSCR 1325 Implementation 15 Years after Adoption » (Global Network of Women Peacebuilders, Cordaid, Groupe de travail des ONG sur les femmes, la paix et la sécurité, International Civil Society Action Network, juillet 2015).
  80. « When the Victim Is a Woman », dans *Global Burden of Armed Violence 2015: Every Body Counts*, Soumission à l'Étude mondiale (Small Arms Survey, 2015), 120.
  81. « [B]ien que l'adhésion à un gang soit synonyme d'une certaine forme de protection, elle expose également les femmes à d'autres crimes. La participation des femmes aux gangs les expose à la [violence de leur partenaire] et à la violence sexuelle qui est conditionnée par les normes d'hypermasculinité du gang et souvent employée pour légitimer ces normes ». Voir Racovita et Carapic, « Girls, Gangs and Firearms Trafficking in Central America », fig. 3.
  82. Carapic, « Organized Crime, Gangs, and Female Involvement. »
  83. Ibid.
  84. « Transforming Our World: The 2030 Agenda for Sustainable Development », § 16.4.
  85. Megan Bastick et Kristen Valasek, « Converging Agendas: Women, Peace, Security and Small Arms », dans *Small Arms Survey 2014: Women and Guns*, Soumission à l'Étude mondiale (Small Arms Survey, 2014), 51.
  86. Asia Pacific Forum on Women, Law and Development, « Climate Change Natural Disasters Affecting Women Peace and Security », soumission à l'Étude mondiale, (le 13 mars 2015), 3.
  87. Lukas Ruttinger et al., « A New Climate for Peace: Taking Action on Climate and Fragility Risks: An Independent Report Commissioned by the G7 Members » (adelphi, International Alert, Woodrow Wilson International Center for Scholars, Institut d'études de sécurité de l'Union européenne, 2015), vii.
  88. Katie Peters et Janani Vivekananda, « Conflict, Climate and Environment », Guide thématique (International Alert, novembre 2014), vii.
  89. « The Arab Spring and Climate Change », *Climate and Security Correlations* (Center for American Progress, Stimson, The Center for Climate and Security, février 2013).
  90. Asia Pacific Forum on Women, Law and Development, « Climate Change Natural Disasters Affecting Women Peace and Security », 9.
  91. « Women Peace and Security in the Context of Climate Change Summary: Summary Document and Analysis » (Mission permanente des Émirats arabes unis auprès de l'Organisation des Nations Unies, Georgetown University Institute for Women, Peace and Security, ONU Femmes, le 15 janvier 2015), <http://wps.unwomen.org/en/highlights/uae-panel-discussion-women-peace-and-security-in-the-context-of-climate-change>.
  92. « Women and Natural Resources: Unlocking the Peacebuilding Potential » (Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), ONU Femmes, Bureau d'appui des Nations Unies à la consolidation de la paix (PBSO), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), 2013).
  93. Ruttinger et al., « A New Climate for Peace: Taking Action on Climate and Fragility Risks: An Independent Report Commissioned by the G7 Members », 26.
  94. « Women and Natural Resources: Unlocking the Peacebuilding Potential », 22.
  95. « Thematic Discussion: Voices from the Climate Front Lines », Notes des sessions (Sommet des Nations Unies sur le climat 2014, le 23 septembre 2014).